BARÈME D'HONORAIRES

Immobilière de la Grand Place
SAS au capital de 10 000 € - RCS Dunkerque 101 732 352
Siège social : 11 place Albert Denvers 59820 Gravelines
Tel : 03.28.22.20.29 - E-mail : gravelines@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 09 juin 2026

Honoraires de transaction :

Jusqu'à 30 000 € inclus : forfait de 3500 € à la charge du vendeur.

Au-delà :
Base fixe de 4000 € TTC +4 % TTC du prix de vente à la charge du vendeur.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € à la charge du vendeur (non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 500 € TTC à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 100 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du vendeur

---

N° TVA intra-communautaire : <XX 00 000 000 000> – Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier (et administrateur de biens) – Carte(s) professionnelle(s) n°<xxxx (et n°xxxx)> délivrée(s) par la CCI de <CP Ville, adresse> – Activité(s) : Transaction (et Gestion ,Syndic) - <Garantie financière Transaction (*) : nom et adresse - Garantie financière Gestion (*) : nom et adresse – Garantie financière Syndic (*) : nom et adresse - *(Mention à préciser obligatoirement si vous n'êtes pas habilité à recevoir des fonds* * : NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION)> - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante. *(*) cf votre carte professionnelle*

Locations – Barème à compter du JJ mois AAAA

Locations – Barème à compter du JJ mois AAAA

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m² de surface habitable	8 € TTC / m² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	1 € TTC	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	11 € TTC / m² de surface habitable	11 € TTC / m² de surface habitable
Bail professionnel	1 loyer hors charges plafonné à 1500 € Frais de renouvellement du bail : 200 €	1 loyer hors charges plafonné à 1500 € Frais de renouvellement du bail : 200 €
Bail commercial	1 loyer hors charges Frais de renouvellement du bail : 300 €	1 loyer hors charges Frais de renouvellement du bail : 300 €
Bail stationnement (parking, garage…)	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
Autre : avenant au contrat de location	120 € TTC à la charge du demandeur	120 € TTC à la charge du demandeur

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : XX € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : XX € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative pack sérénité ou premium sinon : 200 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative pack sérénité ou premium sinon : 30 € TTC	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 50 €/ non facturé si souscription à la gestion locative ou signature d'un mandat de location **État des risques et pollution (ERP) :** 20 € à la charge du bailleur

Permis de louer (dossier et visite sur place) : 120 € à la charge du bailleur (inclus dans packs sérénité et prémium).

N° TVA intra-communautaire FR51101732352:– Titre(s) professionnel(s) : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte(s) professionnelle(s) n°CPI 5905 2026 000 000 004 délivrée(s) par la CCI Littoral Hauts de France de Calais – Activité(s) : Transaction et Gestion GALIAN SMA-BTP 89 rue de La Boétie 75 008 PARIS – Garantie financière gestion : GALIAN SMA-BTP 89 rue de la Boétie 75 008 PARIS, 110 000 €: NE DOIT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION)> - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.*(*) cf votre carte professionnelle*